

## Les travailleurs : histoire du mouvement ouvrier en Colombie-Britannique



Connie Jervis

**Résumé du film :** En 1939, Connie Jervis, 24 ans, présidente de la Langley Teachers Association, remporta une victoire qui permit de réformer le système des salaires et d'instaurer l'arbitrage obligatoire des conflits de travail.

### Application dans le programme d'études :

Sciences humaines 10,  
Justice sociale 12 et

### La question essentielle :

Comprendre les enjeux et les stratégies d'une convention collective comme moyen d'amélioration des conditions de travail pour les groupes travaillistes.

### Résumé des activités de la leçon

1. Les questions clés sur la capsule historique offrent la possibilité de faire une courte leçon (15 minutes).
2. Activité par petits groupes pour développer une compréhension du vocabulaire et des termes clés.
3. Activité par petits groupes menant à une discussion de classe sur la capsule historique.
4. Individuellement ou en petits groupes, les élèves écriront des articles de style journalistique sur les enjeux présentés dans la capsule historique et les documents imprimés à l'appui.

### Normes d'apprentissage

1. Comprendre une partie de l'histoire du long cheminement des enseignants et enseignantes de la Colombie-Britannique pour acquérir pleinement leurs droits en tant que syndicalistes et professionnels (**continuité et changement**).
2. Mesurer combien, pour citer l'historienne anglaise Sheila Rowbotham, les réalisations, la contribution et le leadership des femmes, à tous les échelons de la société, « ont été occultés de l'histoire. » Pour toutes les générations successives, ce qui a été enterré doit être mis à découvert (**perspective**).
3. Comprendre qu'il a fallu des efforts déterminés et continus pour surmonter la discrimination contre les femmes, même en matière d'égalité des salaires (**causes et conséquences**).
4. Prendre conscience de l'arbitrage en tant que mécanisme de résolution des conflits de travail ainsi que des efforts considérables (déployés largement par des femmes) pour qu'il soit reconnu comme tel pour les enseignants et enseignantes de Langley (**portée**).

## Les travailleurs : histoire du mouvement ouvrier en Colombie-Britannique

### Documentation et ressources fournies

- [« Connie Jervis », -Les travailleurs: histoire du mouvement ouvrier en Colombie Britannique](#)
- 1<sup>re</sup> activité de la leçon : activité de vocabulaire
- 2<sup>e</sup> activité de la leçon : suggestions d'enseignement et questions directrices
- 3<sup>e</sup> activité de la leçon : réécrire et redresser le Langley Advance
- Annexe 1 : La contribution cachée de Connie Jervis

### Documentation supplémentaire suggérée

- [“These were the reasons....” Chapitres 7 et 8](#)
- [The Langley Affair 1939-1940](#)
- [BookletNewWestminster.pub \(labourheritagecentre.ca\)](#)
- [Victoria Teachers Strike 1 919 \(labourheritagecentre.ca\)Temp\mso85C0.tmp \(labourheritagecentre.ca\)Temp\mso85C0.tmp \(labourheritagecentre.ca\)](#)
- [Balado : Episode 5 The New Westminster Teacher Strike 1921](#)

### Questions sur la capsule historique

1. Combien d'enseignants étaient employés par le conseil scolaire de Langley en 1939?
2. Quel âge avait Connie Jervis, la présidente de la Langley Teachers Association, au moment du conflit?
3. Quelles mesures le conseil scolaire de Langley a-t-il prises lorsque les enseignants l'ont poursuivi en justice pour ne pas avoir respecté la décision arbitrale?
4. Comment le conseil scolaire de Langley a-t-il réagi à l'ordre du Conseil de l'instruction publique de verser aux enseignants ce qu'ordonnait la décision arbitrale?
5. Quelles méthodes les enseignants ont-ils employées pour défendre ceux et celles qui avaient été rétrogradés?
6. Quel est le résultat final de la grève des enseignants de Langley qui a joué sur les conflits de travail ultérieurs?

### Activités de la leçon

1. Les élèves auront avantage à effectuer un travail préliminaire sur le vocabulaire et la terminologie. Ils pourront le faire soit individuellement, soit en petits groupes. Dans ce dernier cas, divisez la liste de vocabulaire (1<sup>re</sup> activité de la leçon) en autant de sections que le nombre de groupes. Puis, donnez à chaque groupe une section sur laquelle ils effectueront des recherches et qu'ils définiront. Enfin, chaque groupe présentera ses définitions à toute la classe.
2. En petits groupes, les élèves répondront aux questions de la banque de questions (2<sup>e</sup> activité de la leçon) sur la capsule historique sur Connie Jervis ainsi que sur le texte « La contribution cachée de Connie Jervis » (annexe 1). Les élèves présenteront leurs idées à toute la classe pour lancer une discussion.
3. Les élèves travailleront sur « Réécrire et redresser le *Langley Advance* » et étudieront l'image de Connie Jervis présentée dans le journal, le combat des enseignants de Langley pour obtenir un arbitrage et les droits des travailleurs (3<sup>e</sup> activité de la leçon). L'enseignant(e) pourra décider de se référer à la 2<sup>e</sup> activité de la leçon : « Suggestions pédagogiques et banque de questions » pour structurer cette activité. Les élèves rédigeront des articles de journaux sur les thèmes et les événements décrits dans la capsule historique ainsi que dans le texte « La contribution cachée de Connie Jervis » (annexe 1). Ils pourront faire ce devoir individuellement, en binômes ou en petits groupes.

bctf /ufcw1518

Crédit : Activités pédagogiques et plan de cours élaborés par Marcy Toms. « Traduction française généreusement appuyée par le Syndicat canadien de la fonction publique, division de Colombie-Britannique »

## 1<sup>re</sup> activité de la leçon : Vocabulaire

Leçon : Connie Jervis

**Vocabulaire et terminologie :** Les élèves devront se servir du contexte, de leurs acquis préalables et d'ouvrages de référence fiables pour définir tout ce qui suit :

1. grève des bras croisés :
2. stéréotype :
3. patriotique :
4. arbitrage obligatoire :
5. arbitrage contraignant :
6. tendu :
7. chronologique :
8. cause décisive :
9. juge en chef :
10. intransigeant :
11. curateur public
12. solidarité :

## 2<sup>e</sup> activité de la leçon : suggestions pédagogiques      Leçon : Connie Jervis

### Ressource pour l'enseignant(e) : banque de questions

Voici trois questions conçues à être posées à votre classe de la manière qui fonctionne le mieux pour elle. Posez-en autant ou aussi peu que nécessaire et traitez-les soit individuellement avec les élèves, soit par petits groupes ou avec toute la classe.

1. Définissez ce qu'est l'arbitrage dans le cadre d'un conflit de travail. Cela demandera sans doute des recherches sur le Web. Soit en petits groupes, soit avec toute la classe, procédez à un remue-méninges sur des situations de tous les jours qui pourraient tirer parti de ce mécanisme, que ce soit dans le cadre d'un conflit de travail ou non. Présentez-en la définition et quelques scénarios sur de petites affiches.
2. Expliquez comment la méthode de l'arbitrage est différente du modèle précédemment employé à Langley.
3. Pourquoi les enseignantes gagnaient-elles moins que les enseignants pour un même travail (déductions)?
4. Quelles étaient les normes et les attentes sociales avec lesquelles Connie Jervis et ses collègues sont entrées en conflit lorsqu'elles se battaient pour une augmentation de salaire?
5. Les enseignants ont été traités de « traîtres à la patrie ». A. Qu'avaient-ils fait? B. Selon vous, pourquoi le conseil scolaire de Langley a-t-il choisi cette insulte particulière?
6. Le conseil scolaire de Langley s'est engagé dans ce qu'on pourrait appeler une guerre médiatique attaquant les enseignants. A. Donnez deux exemples des tactiques employées par le conseil, en particulier le choix de ses mots. B. Jugez si les tactiques du conseil étaient bien fondées et justifiées par la situation.
7. Décrivez comment le conseil scolaire s'est retrouvé du côté perdant aux yeux de la loi et expliquez jusqu'où il était prêt à aller pour refuser l'augmentation salariale ordonnée par l'arbitrage.
8. Connie Jervis et ses collègues ont entamé ce que les journaux de Vancouver ont appelé une « grève des bras croisés ». Dans cette profession, pour cette époque et étant donné le sexe de la plupart des activistes, on pourrait considérer cela comme une action vraiment radicale. Êtes-vous d'accord? Définissez ce qu'est une « action radicale » et justifiez votre réponse par un raisonnement solide, en évoquant les attentes particulières de la société envers les enseignants et envers les femmes ainsi que le climat politique de l'époque.
9. De quelle manière Connie Jervis défit-elle le stéréotype du dirigeant syndical traditionnel?
10. Était-ce juste ou injuste de la part du Conseil de l'instruction publique de licencier le conseil scolaire de Langley? Appuyez votre réponse par des références directes au texte.
11. Commencez par définir ce qu'est la solidarité et expliquez comment celle-ci s'est manifestée chez les enseignants de Langley.

Leçon : Connie Jervis

3<sup>e</sup> activité de la leçon : Réécrire et redresser le *Langley Advance*

**Notes pédagogiques et stratégie pour réécrire et redresser le *Langley Advance***

Aperçu : Les élèves, en binômes ou par petits groupes, écriront des articles de journaux sur les thèmes et les événements décrits dans la capsule historique et les textes **La contribution cachée** et **L'affaire Langley**. Ils exposeront leur point de vue sur Connie Jervis, sur le combat des enseignants de Langley pour obtenir un arbitrage et sur les droits des travailleurs à cette époque.

Stratégie pédagogique suggérée

1. Divisez la classe en groupes hétérogènes de quatre ou cinq élèves. Chacun constituera un groupe de nouvelles chargé de **réécrire et redresser l'affaire Langley**.
2. Chaque groupe inventera le nom d'un journal, qui devra être constitué de trois à quatre mots. La seule contrainte est que chaque nom doit contenir le mot Langley.
3. Des rôles précis (rédacteur en chef, rédacteurs d'articles de fond, reporters, éditorialistes, reporters sur les actualités du monde du travail) pourront être attribués dans chaque groupe ou, plus simplement, il pourra être demandé à chaque élève d'écrire un court article à partir des renseignements tirés de sa lecture et de la capsule historique.
4. Lisez, surlignez et discutez de la lecture. Il pourra s'agir d'un débriefage et le vocabulaire pourra être étudié avec toute la classe avant de la diviser en petits groupes.

5. À partir du contenu, chaque élève devra faire un devoir consistant à analyser l'une des questions suivantes :
  - A. Une manière raisonnable de déterminer les salaires des enseignants.
  - B. Reconnaître que les enseignantes font un travail égal.
  - C. Le conseil scolaire ne cède pas.
  - D. Les enseignants traînent le conseil devant les tribunaux et au-delà.
  - E. Les enseignants passent à l'action directe et ne cèdent pas non plus.
  - F. Les enseignants ont des droits eux-aussi.
6. Soit individuellement, soit en petits groupes, les élèves rédigeront des manchettes concises destinées à attirer l'attention sur leurs articles : « Les enseignants passent à l'action », « Le conseil scolaire défie la loi », « Le président du conseil scolaire perd son sang-froid ». Il vaudrait bien mieux que les élèves n'aient pas à utiliser ces exemples, mais c'est le genre de manchettes à encourager!
7. On peut s'attendre à ce qu'un éditorial ou un article d'opinion soit particulièrement animé et arbitraire.
8. Faites des recherches, rédigez (trois, quatre ou cinq paragraphes seulement, avec des références directes et des exemples précis), faites les corrections et publiez sous forme de livrets.

## Annexe 1

## Leçon : Connie Jervis

### Lecture : La contribution cachée de Connie Jervis

De nos jours, il est probable que le terme de dirigeant syndical évoque pour la plupart des Britanno-Colombiens un homme d'âge mûr, solidement bâti, portant un costume ou, à l'occasion, un tee-shirt et un casque de sécurité, et qui lève le doigt gravement en prononçant un discours. Mais ce n'est là qu'une petite partie d'une vaste réalité où les femmes ont toujours été des dirigeantes, des innovatrices et des oratrices. Que ce soit Helena Gutteridge, militante pour la Loi sur le salaire minimum qui fut adoptée en 1918, Jonnie Rankin, travailleuse industrielle en temps de guerre, Jean Rands, cheffe de file des employées de bureau dans les années 1970, Judy Darcy, ancienne présidente nationale du Syndicat canadien de la fonction publique (et actuellement députée provinciale de la C.-B.) ou Jinny Simms, ancienne présidente de la Fédération des enseignantes et des enseignants de la C.-B. (FECB) et actuellement députée à la Chambre des communes, les femmes ont joué un rôle clé dans le syndicalisme.

Tout d'abord, Conne Jervis était une femme – une très jeune femme. En Colombie-Britannique, les femmes blanches n'avaient obtenu le droit de vote qu'en 1917. Au cours des vingt années suivantes, peu d'entre elles avaient été élues à des postes du gouvernement, à quelque niveau que ce soit. Connie Jervis avait à peine plus de vingt ans et vivait à une époque où les femmes, une fois adultes, étaient soumises à une grande pression sociale les poussant à se marier (particulièrement si elles appartenaient à la classe moyenne) et à quitter le monde du travail pour rester au foyer. Ce qui est plus improbable encore, elle était enseignante et fut présidente de la Langley Teachers Association (LTA) de 1939 à 1940. Même si la profession d'enseignante n'était pas bien payée, elle était considérée comme « respectable ». Les enseignantes, et certainement celles qui travaillaient dans de petites villes et des régions rurales, étaient censées donner le bon exemple et se comporter de manière conventionnelle. Il n'était pas question de fréquenter les salles de billard, de sortir avec des hommes de quelque sorte que ce soit, de boire tranquillement une bière dans un bar, et très certainement, de continuer à enseigner après s'être mariée!

Photo avec l'aimable autorisation de Peggy McClay, fille de Connie Jervis



## Les travailleurs : histoire du mouvement ouvrier en Colombie-Britannique

---

À la fin des années 1930, Langley (actuellement une banlieue de Vancouver) était une collectivité rurale avec un petit centre-ville historique. Ses résidents étaient surtout des agriculteurs et, dans la mesure où très peu de familles possédaient une automobile, les déplacements prenaient du temps et devaient être prévus à l'avance. De même, à cette époque, le Canada se trouvait à la veille d'une nouvelle guerre en Europe. Celle-ci éclata bel et bien le 10 septembre 1939. Une période d'opportunités et de contraintes nouvelles débuta alors pour les femmes et les syndicats subirent une grande pression politique pour faire preuve de « patriotisme ». On attendait des travailleurs et travailleuses qu'ils se plient aux objectifs nationaux et qu'ils mettent en veilleuse leur militantisme de l'ère de la Grande Dépression dans l'intérêt d'un effort de guerre commun.

À cette époque, même les petits conseils scolaires possédaient plus de pouvoirs et exerçaient une bien plus grande influence sur les collectivités qu'aujourd'hui. Comme l'écrit l'ancien enseignant et président de syndicat Ken Novakowski : « Les districts scolaires n'avaient pas de direction générale, aussi les conseils scolaires les géraient-ils de manière pragmatique. » (1) Cela voulait dire moins de fonctionnaires professionnels, et davantage de représentants élus qui supervisaient tout.

Le métier d'enseignant était peut-être respectable, mais sa rémunération ne l'était pas. En fait, les salaires étaient bas, aléatoires et discriminatoires à l'égard des femmes et des enseignants à l'élémentaire – dont la plupart étaient des femmes! « À cette époque, le salaire d'un enseignant à l'élémentaire était de 780 dollars et celui d'un enseignant au secondaire, de 1 100 dollars. Il n'y avait aucune grille salariale commune ou reconnue et les femmes étaient payées moins que les hommes pour le même travail. » (2) Les conditions de travail étaient souvent difficiles, surtout lorsque l'effectif d'une classe était en moyenne de 45 élèves, allant dans certains cas jusqu'à 50. (3) Imaginez cela – une cinquantaine d'enfants entassés en rangs serrés dans une salle de classe unique et exiguë. Songez à ce que cela devait être que d'effectuer des corrections et de gérer une discussion de classe animée!

Jusqu'en 1939-40, lorsque Connie Jervis devint présidente de la LTA, les enseignants de Langley, de même que ceux de nombreux autres districts scolaires de la province, n'agissaient pas collectivement lorsqu'il s'agissait de présenter leurs revendications salariales à leur conseil scolaire. Au lieu de cela, le conseil établissait les salaires de manière arbitraire. Il ne restait plus aux enseignants que la possibilité d'accepter ou de rejeter ce qui leur était offert et le conseil scolaire refusait de négocier. Mais les choses allaient bientôt changer. En 1939, en présence du président de la FECB, Connie Jervis organisa une réunion des enseignants chez Roy Mountain. Celui-ci était le président des questions salariales et ensemble, ils préparèrent un dossier sur les salaires à présenter au conseil scolaire de Langley. En dépit d'une nouvelle mesure législative adoptée en 1937, « qui inscrivait l'arbitrage obligatoire dans la loi comme mode de résolution des conflits dans le cadre des négociations avec les enseignants », (4) le conseil rejeta la demande d'une augmentation. Ce qu'il restait à faire devint évident pour la LTA.

Connie Jervis et ses collègues, pleinement conscients de la nouvelle loi, réclamèrent un arbitrage contraignant. Cette demande fut acceptée. « Le conseil scolaire, cependant, refusa de coopérer et d'assister à l'audience d'arbitrage... » (5) Le gouvernement provincial réagit en désignant quelqu'un pour représenter le conseil devant la formation de juges. Comme on pouvait s'y attendre, ceux-ci rendirent leur jugement en faveur des enseignants. C'est là que la situation devint de plus en plus conflictuelle, comme le montre le déroulement des événements ci-dessous.

- Après le jugement, le conseil scolaire lança une attaque contre les enseignants dans le journal quotidien *Langley Advanced*. Le président du conseil scolaire JW Berry compara l'arbitrage obligatoire à « **la contrainte d'un pistolet sur la nuque** ».

## Les travailleurs : histoire du mouvement ouvrier en Colombie-Britannique

---

- La guerre envenima davantage la situation et les enseignants furent traités de « traîtres à la patrie » pour avoir osé réclamer de meilleurs salaires.
- Le conseil refusa catégoriquement de payer les salaires fixés par l'arbitrage.
- Le conseil municipal de Langley donna son appui inconditionnel au conseil scolaire, exacerbant encore le conflit.

Il en résulta une longue lutte souvent houleuse, livrée par un groupe déterminé du corps enseignant, dont la plupart étaient des femmes. Les enseignants finirent par remporter la victoire, mais non sans avoir dû surmonter de nombreux obstacles. Voici une liste chronologique de dix de ceux-ci.

1. Au printemps 1940, la LTA poursuivit le conseil scolaire en justice au tribunal de New Westminster pour faire appliquer la décision d'arbitrage.
2. Le juge ordonna au conseil de payer l'enseignant Ronald Nordham (la cause décisive) une augmentation de 42 dollars sur son salaire annuel, qui s'éleva ainsi à 880 dollars.
3. Au total, la facture du conseil pour l'ensemble de ses enseignants s'élèverait à 2 500 dollars de plus qu'en 1939.
4. Le conseil réagit de manière hostile et, dans le numéro du 4 avril du *Langley Advance*, JW Berry, prétendant que les enseignants qui réclamaient une augmentation seraient considérés comme « odieux » par les contribuables, les invita à démissionner.
5. Aucun enseignant ne présenta sa démission.
6. Le 20 juin 1940, le conseil licencia Connie Jervis et treize autres enseignants.
7. Dix d'entre eux étaient des femmes!
8. Les quatorze enseignants firent immédiatement appel de ce licenciement auprès du Conseil d'arbitrage, « un organisme provincial constitué d'un représentant de la FECB, de l'Association des conseils scolaires de la C.-B. et d'une troisième personne choisie au sein de la profession juridique et désignée par le juge en chef de la Colombie-Britannique. » (6)
9. Le Conseil d'arbitrage jugea qu'aucun argument juridique ne justifiait le licenciement des enseignants.
10. Le Conseil de l'instruction publique (l'équivalent du ministère de l'Éducation actuel) ordonna la réintégration de tous les enseignants aux postes qu'ils occupaient avant leur licenciement.

Il semblait que la victoire ne faisait aucun doute. Mais le conseil scolaire de Langley se montra intransigeant. Lorsque les enseignants reprirent le travail en septembre 1940, cinq d'entre eux, dont Connie Jervis et Roy Mountain, furent relégués dans des écoles éloignées dans la campagne de Langley. Même si la loi était de leur côté, le combat de la LTA était loin d'être terminé et il fut alors temps de passer à une action directe.

Voici comment ils procédèrent. En septembre 1940, le jour de la rentrée des classes, les enseignants rétrogradés se présentèrent dans les écoles et les salles de classe où ils avaient travaillé jusqu'en juin précédent et s'assirent à leur bureau. Les journaux quotidiens de Vancouver les surnommèrent ainsi les « grévistes aux bras croisés » et, pour tenter de les intimider davantage, Berry se rendit d'une école à l'autre et leur ordonna de prendre leurs nouveaux postes.

## Les travailleurs : histoire du mouvement ouvrier en Colombie-Britannique

---

Une fois de plus, les enseignants durent faire appel au Conseil de l'instruction publique. Celui-ci s'empressa de licencier le conseil scolaire et désigna un curateur public pour administrer les affaires du district. Les enseignants reprirent leurs anciens postes et reçurent enfin les salaires promis. Mais leurs difficultés n'étaient pas encore tout à fait terminées.

Le numéro de septembre du Langley Advance, sous un titre inhabituellement gros (pour l'époque), déclara « **Langley reçoit un coup injustifié d'un gouvernement dictatorial** » et affirma ensuite qu'il s'agissait de « l'incident le plus grave de l'histoire de Langley ». (7) C'était là bien sûr une hyperbole, dont il était évident qu'elle exprimait l'opinion des citoyens les plus influents du district. Il semble également qu'elle était destinée à menacer et à accuser les enseignants pour avoir insisté sur le respect de leur droit aux yeux de la loi et pour ne pas avoir cédé, même lorsque faisant l'objet de la désapprobation sociale. C'était véritablement admirable de la part de Connie Jervis, qui n'avait que 24 ans, d'avoir relevé ce défi. Comme le fit observer en 2006 sa fille Peggy McClay, une enseignante de Langley, « elle s'est courageusement attaquée aux piliers de la collectivité alors qu'elle faisait face à une opposition féroce et ne bénéficiait que de peu d'appui. » (8) Ses collègues et elle obtinrent de nombreuses concessions pour lesquelles les enseignants ainsi que d'autres travailleurs peuvent se montrer reconnaissants aujourd'hui : le début de la fin des salaires sexistes dans la profession de l'enseignement, la satisfaction d'avoir défendu leur dignité professionnelle et de voir leurs droits reconnus par la loi, l'instauration de l'arbitrage obligatoire pour résoudre les litiges salariaux et la certitude que la solidarité syndicale est efficace!



Rédigé par Marcy Toms

Œuvres citées :

Ken Novakowski 1939-40: The

Langley Affair 1939-1940 BCTF Teacher Magazine volume 24, numéro 5, mars 2012

Connie Jervis (rangée avant, deuxième à partir de la droite)

Photo avec l'aimable autorisation de Peggy McClay, fille de Connie Jervis

bctf ufcw1518